

---

États financiers des  
Commission des eaux usées du  
Grand Moncton

31 décembre 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de l'actif financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	12
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes Comptables du secteur publique	13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la commission des eaux usées du grand Moncton (« la commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 décembre 2020, ainsi que les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Le 18 février 2021

# Commission des eaux usées du Grand Moncton

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	Notes et annexes	2020 \$	2019 \$
<b>Actifs</b>			
Fonds			
Exploitation		25 243 123	14 919 461
Fonds de réserve		1 051 129	173 556
Comptes débiteurs			
Général		1 241 018	946 429
TVH à recevoir		475 877	300 380
Intérêts courus à recevoir		81 035	139 874
Placements	3	15 801 967	30 963 063
		<b>43 894 149</b>	<b>47 442 763</b>
<b>Passifs</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer		3 966 375	3 903 797
Retenues à payer		3 992 237	2 175 151
		<b>7 958 612</b>	<b>6 078 948</b>
Actifs nets		<b>35 935 537</b>	<b>41 363 815</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	7	107 671 350	87 293 623
Frais payés d'avance et dépôts		262 666	206 068
		<b>107 934 016</b>	<b>87 499 691</b>
<b>Excédent accumulé</b>	5	<b>143 869 553</b>	<b>128 863 506</b>

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et la direction



Michael Desjardins, président



Jennifer Dingman, trésorier



Kevin Rice, directeur général



Jennifer Langille, directrice des finances

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Annexes et notes	Budget (Note 7) \$	2020 Réal \$	2019 Réal \$
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		8 346 660	8 346 660	8 342 040
Ville de Dieppe		2 404 290	2 404 290	2 461 200
Ville de Riverview		1 750 350	1 750 350	1 732 920
		<b>12 501 300</b>	<b>12 501 300</b>	12 536 160
Subventions		16 674 109	13 755 176	14 900 015
Revenu d'intérêt	2	1 131 074	1 116 800	1 100 616
Revenu du camion de vidange et du compost		372 613	401 906	342 043
		<b>30 679 096</b>	<b>27 775 182</b>	28 878 834
<b>Charges</b>				
Usine et charges d'exploitation				
Impairment des immobilisations corporelles	8	—	3 297 513	—
Amortissement des immobilisations corporelles		3 339 559	2 511 841	2 075 099
Salaires et avantages sociaux		1 707 747	1 680 630	1 737 941
Entretien et fonctionnement		1 804 308	1 594 801	1 483 361
Perte sur vente d'immobilisations corporelles		—	1 322 793	772 802
Électricité		733 918	623 948	705 974
Servitude et taxes foncières		624 837	570 990	546 233
Assurance		189 050	203 693	(178,881)
Téléphone		30 271	24 964	32 737
Frais de véhicules		10 011	15 844	11 431
Génie-conseil		27 000	13 872	59 035
Divers		(391,139)	( 883)	82 320
		<b>8 857 840</b>	<b>11 860 006</b>	7 685 814
Charges Général				
Honoraires professionnels et conseils		154 835	735 624	420 475
Charges de la Commission		45 822	69 083	46 041
Commercialisation et communications		94 804	54 853	65 749
Déplacements, formation et éducation		67 649	22 423	43 675
Gouvernance		26 815	21 964	20 118
Intérêts et frais bancaires		(3,800)	(5,182)	3 945
		<b>393 725</b>	<b>909 129</b>	600 003
<b>Total des charges</b>		<b>9 251 565</b>	<b>12 769 135</b>	8 285 817
<b>Excédent annuel</b>		<b>21 427 531</b>	<b>15 006 047</b>	20 593 017
Excédent accumulé – au début de l'année		—	128 863 506	108 270 489
<b>Excédent accumulé – à la fin d'année</b>		<b>—</b>	<b>143 869 553</b>	128 863 506

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

**Commission des eaux usées du Grand Moncton****État de l'évolution de l'actif financier net**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	<b>Budget</b>	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>21 427 531</b>	<b>15 006 047</b>	20 593 017
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(10 421 249)</b>	<b>(27 067 855)</b>	(26 267 338)
Impairment des immobilisations corporelles	—	<b>3 297 513</b>	—
Adjustment pour amortissement des immobilisations corporelles impair	—	<b>( 450 934)</b>	—
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>3 339 559</b>	<b>2 511 841</b>	2 075 099
Perte liés à la vente d'immobilisations corporelles	—	<b>1 340 623</b>	786 795
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	<b>( 8 915)</b>	( 13 993)
	<b>(7 081 690)</b>	<b>(20 377 727)</b>	(23 419 437)
Modification des charges constatées d'avance	<b>(26,935)</b>	<b>( 56 597)</b>	55 533
	<b>(7 054 755)</b>	<b>(20 434 325)</b>	(23 363 904)
Modification des actifs financiers nets	<b>14 372 776</b>	<b>(5 428 277)</b>	(2 770 888)
Actifs financiers nets – au début d'année	—	<b>41 363 814</b>	44 134 702
<b>Actifs financiers nets – à la fin d'année</b>	<b>14 372 776</b>	<b>35 935 537</b>	41 363 814

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Excédent annuel	<b>15 006 047</b>	20 593 017
Charges aux revenus hors trésorerie	<b>3 297 513</b>	—
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 511 841</b>	2 075 099
Perte liés à la vente d'immobilisations corporelles	<b>1 340 623</b>	786 795
Coûts de démolition	<b>( 450 935)</b>	—
	<b>21 687 259</b>	23 454 911
Variation des actifs et des passifs non monétaires		
Comptes débiteurs	<b>( 411 248)</b>	3 305 997
Frais payés d'avance	<b>( 56 597)</b>	55 533
Comptes créditeurs et passifs transitoires	<b>62 578</b>	(1 008 499)
Retenues de garantie	<b>1 817 086</b>	33 374
	<b>23 099 078</b>	25 841 316
<b>Opérations de placement</b>		
Produit de placements, net de celles échues	<b>(15,161,096)</b>	—
(Perte) produit de la vente d'immobilisations corporelles	<b>( 8 915)</b>	( 13 993)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(27 067 855)</b>	(26 267 338)
	<b>(11 897 843)</b>	(26 281 331)
Variation nette de la trésorerie pendant l'exercice	<b>11 201 235</b>	( 440 015)
Trésorerie – au début d'année	<b>15 093 017</b>	15 533 032
<b>Trésorerie – à la fin d'année</b>	<b>26 294 252</b>	15 093 017
<b>Trésorerie composée de :</b>		
Fonds en banque – exploitation	<b>25 243 123</b>	14 919 461
Fonds en banque – fonds de réserve	<b>1 051 129</b>	173 556
	<b>26 294 252</b>	15 093 017

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État de la situation financière - Annexe 2

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds de fonctionnement	Amortissement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	8 346 660	—	—	8 346 660
Ville de Dieppe	2 404 290	—	—	2 404 290
Ville de Riverview	1 750 350	—	—	1 750 350
Intérêts et divers	—	—	16 674 109	16 674 109
Subventions	372 613	—	1 131 074	1 503 687
	<b>12 873 913</b>	<b>—</b>	<b>17 805 183</b>	<b>30 679 096</b>
<b>Charges</b>				
Usine et charges d'exploitation				
Servitude et taxes fonciers	624 837	—	—	624 837
Salaires et avantages sociaux	1 707 747	—	—	1 707 747
Amortissement des immobilisations corporelles	—	3 339 559	—	3 339 559
Électricité	733 918	—	—	733 918
Téléphone	30 271	—	—	30 269
Assurance	189 050	—	—	189 050
Entretien et fonctionnement	1 804 308	—	—	1 804 306
Génie-conseil	27 000	—	—	27 000
Frais de véhicules	10 011	—	—	10 011
Divers	391 139	—	—	391 139
	<b>5 518 281</b>	<b>3 339 559</b>	<b>—</b>	<b>8 857 836</b>
Charges général				
Commercialisation et communications	94 804	—	—	94 804
Dépenses de la Commission	45 822	—	—	45 822
Déplacements, formation et éducation	67 649	—	—	67 648
Gouvernance	26 815	—	—	26 815
Intérêts et frais bancaires	3 800	—	—	3 800
Honoraires professionnels et conseils	154 835	—	—	154 835
	<b>393 725</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>393 724</b>
<b>Charges total</b>	<b>5,912,006</b>	<b>3,339,559</b>	<b>—</b>	<b>9,251,563</b>
<b>Sous-total excédentaire</b>	<b>6,961,907</b>	<b>(3,339,559)</b>	<b>17,805,183</b>	<b>21,427,531</b>
<b>Services financiers</b>				
Second excédent de l'exercice précédent	3 304 879	—	3 304 879	—
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	(10 266 786)	—	(10 266 786)	—
	<b>(6 961 907)</b>	<b>—</b>	<b>(6 961 907)</b>	<b>—</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>—</b>	<b>(3 339 559)</b>	<b>10 843 276</b>	<b>21 427 531</b>

### 1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

### 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

#### *Budget*

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 21 novembre 2019 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été retraités de manière à être conformes aux normes comptables pour le secteur public (NCSP).

#### *Comptabilité par fonds*

Les fonds compris dans les états financiers comprennent les fonds généraux et les fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

#### *Classement des actifs*

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués d'éléments d'actif acquis qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Par ailleurs, ils sont utilisés pour fournir des services publics, ils peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ils ne sont pas destinés à être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance

#### *Constatation des revenus*

La Commission constate les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque ces services sont rendus ou ces produits sont vendus et que le prix est fixe et déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'état des fonds en tant qu'augmentation directe au fonds capital.

## **2. Résumé des principales conventions comptables (suite)**

### *Constatation des revenus (suite)*

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle ont eu lieu les activités donnant lieu à ces transferts, à condition que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement mesurés à leur juste valeur et par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts sont constatés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé est comptabilisé tel que gagné.

### *Espèces et quasi-espèces*

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont soumis à aucune autre restriction et dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles pendant la durée de vie utile estimative. Chaque année, le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 - 60 ans
Installations de traitement	5 - 60 ans
Installations de traitement	10 - 75 ans
Parc	5 - 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 - 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

### *Congés de maladie accumulés*

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours de congé de maladie. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie, recevra une indemnité égale à cinquante pour cent du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées de l'excédent accumulé lorsqu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2020 de 174 098 \$ (2019 – 238 798 \$) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Notes complémentaires

31 décembre 2020

### 3. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	<b>2019</b>	2018
	\$	\$
Certificat de placement garanti (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	—	5 053 699
Certificat de placement garanti, (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	—	5 053 699
Certificat de placement garanti (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	—	5 053 699
Certificat de placement garanti (2.90 %, venant à échéance en mai 2022)	<b>5,074,661</b>	5 074 660
Certificat de placement garanti (2.85 %, venant à échéance en septembre 2021)	<b>5,113,653</b>	5 113 653
Certificat de placement garanti (2.85 %, venant à échéance en septembre 2021)	<b>5,613,653</b>	5 613 653
	<b>15,801,967</b>	30 963 063

### 4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 7 % du salaire des employés. Avant le 31 décembre 2016, les employés n'avaient pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Conformément à la convention collective signée le 20 mai 2016 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (2017 – 2 %, 2018 – 4 %, 2019 – 6 % (pour 25 période de paie), avec la dernière paie de 2019 augmentant à 7%, et 8% par la suite). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

### 5. Excédent cumulé

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année. L'excédent cumulé se compose de ce qui suit :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Actifs nets financiers	<b>35 935 537</b>	41 363 815
Actifs nets non financiers	<b>107 934 016</b>	87 499 691
	<b>143 869 553</b>	128 863 506

Les actifs financiers nets se composent des flux de trésorerie nécessaires aux opérations quotidiennes et des fonds capital détenus pour les dépenses en immobilisations futures. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

## **6. Gestion des instruments financiers et des risques**

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié à d'autres prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle du risque que le débiteur ne sera pas en mesure de remplir ses obligations. La Commission procède à une évaluation rigoureuse de ses débiteurs avant l'octroi de crédits et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

### *Risque de liquidité*

La Commission vise à avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations à leur échéance. Elle surveille ses soldes de trésorerie ainsi que l'encaisse découlant de ses activités afin de pouvoir répondre à ses besoins. En date du 31 décembre 2020, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs, les charges à payer et les retenues à payer.

## **7. Chiffres budgétés**

Les chiffres du budget inclus dans les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration par l'adoption du processus de budgétisation annuelle. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétés approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le budget présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé n'est pas vérifié

**Commission des eaux usées du Grand Moncton**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2020

**7. Tableau des immobilisations corporelles**

	Foncier	Centre des opérations	Installation de traitement	Système de collecte	Parc	Materiel Informatique et logiciels	Actifs en construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$			\$
<b>Coût</b>								
Solde – Début de l’année	558 367	3 685 554	67 186 422	34 386 679	1 325 590	218 217	30 265 327	137 626 155
Ajouts nets pendant l’année	—	71 167	48 214 761	206 935	112 298	146 442	—	48 751 605
Cessions pendant l’année	—	( 50 504)	(3 222 972)	(1 382 210)	( 9 200)	( 2 488)	(21 683 747)	(26 351 122)
<b>Solde – Fin d’année</b>	<b>558 367</b>	<b>3 706 217</b>	<b>112 178 211</b>	<b>33 211 404</b>	<b>1 428 688</b>	<b>362 172</b>	<b>8 581 580</b>	<b>160 026 638</b>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde – Début de l’année	—	1 331 645	33 169 417	14 970 335	704 185	156 952	—	50 332 534
Amortissement pendant l’année	—	144 919	1 353 141	689 700	235 005	89 076	—	2 511 841
Impairment pendant l’année	—	( 73 976)	2 829 556	377 975	163 958	—	—	3 297 513
Cession d’amortissements cumulés	—	( 50 504)	(3 097 351)	( 628 613)	( 9 200)	( 932)	—	(3 786 600)
<b>Solde – Fin d’année</b>	<b>—</b>	<b>1 352 084</b>	<b>34 254 762</b>	<b>15 409 397</b>	<b>1 093 948</b>	<b>245 096</b>	<b>—</b>	<b>52 355 288</b>
Valeur comptable nette des immobilisations 2019	558 367	2 353 910	34 017 005	19 416 343	621 405	61 265	30 265 328	87 293 621
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2020</b>	<b>558 367</b>	<b>2 354 133</b>	<b>77 923 449</b>	<b>17 802 007</b>	<b>334 740</b>	<b>117 076</b>	<b>8 581 580</b>	<b>107 671 350</b>

**8. Tableaux supplémentaires**

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Tableau de rapprochement de l'excédent annuel - Annexe 1

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de capital \$	Total \$
<b>Excédent annuel 2020</b>	<b>7 295 331</b>	<b>7 710 716</b>	<b>15 006 047</b>
<b>Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement</b>			
Second excédent de l'exercice précédent	<b>3 398 740</b>	—	<b>3 398 740</b>
Transfert d'exploitation à capital	<b>(8 407 260)</b>	<b>8 407 260</b>	—
Ajustement total excédent annuel 2020	<b>(5 008 520)</b>	<b>8 407 260</b>	<b>3 398 740</b>
<b>2020 – Excédent annuel</b>	<b>2 286 811</b>	<b>16 117 976</b>	<b>18 404 787</b>